

**Objet : RD - Instauration d'une aide au transport pour les sorties pédagogiques des écoles primaires de l'agglomération sur les thématiques agriculture-forêt**

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Pascal Ginollin
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leyse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Alain Gaget - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Michel Dyen

- conseillers excusés : 14

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Max Joly - Laïla Karoui - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguet - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alain Saurel

**GRAND CHAMBÉRY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## Conseil communautaire du 10 avril 2025

délibération n° 082-25 C

objet **RD - Instauration d'une aide au transport pour les sorties pédagogiques des écoles primaires de l'agglomération sur les thématiques agriculture-forêt**

Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, rappelle la décision du 7 juin 2012 n° 118-12 approuvant l'instauration d'une aide au transport pour les écoles élémentaires de l'agglomération en cas de visite dans une ferme pédagogique du territoire. Suite à la fermeture de la dernière ferme pédagogique du territoire en 2020, l'aide n'est plus sollicitée à ce jour.

Afin de sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de la forêt et de l'agriculture, il apparaît opportun de proposer à nouveau une aide à destination des publics scolaires, avec de nouvelles modalités, et en incluant les enjeux forestiers. Depuis 2023, un espace pédagogique forestier accueille les scolaires sur la commune de Saint-François-de-Sales. Cet outil a vocation à être mieux connu et utilisé notamment par les classes de primaire du territoire. De plus, une nouvelle ferme pédagogique existe maintenant sur la commune de Cognin.

Dans ce contexte, il est proposé d'instaurer une nouvelle aide au transport à destination des écoles primaires (maternelles et élémentaires) du territoire dans la continuité de l'aide existante. Elle permettra de financer une partie du transport pour les sorties scolaires sur les thématiques agriculture-forêt.

Les enfants pourront par exemple se rendre à l'espace pédagogique forestier de Saint-François-de-Sales, dans une ferme pédagogique, visiter une coopérative agricole ou aller dans un alpage dans le cadre du dispositif « Un berger dans mon école »...

Les sorties se feront préférentiellement sur le territoire de Grand Chambéry mais pourront aussi se dérouler sur le territoire alentour.

Les caractéristiques de l'aide sont les suivantes :

- bénéficiaires : coopérative scolaire ou toute autre association d'une école primaire du territoire de Grand Chambéry,
- dépenses éligibles : frais de transport pour se rendre sur le lieu de la sortie ou visite (bus, car...),
- montant maximal de l'aide : 300 € maximum et dans la limite de 80 % des dépenses TTC réellement supportées,
- modalités de versement : une fois la sortie pédagogique réalisée et après présentation des justificatifs des dépenses de transport réellement supportées.

Les dossiers seront instruits au fil de l'eau et l'aide sera attribuée dans le respect de l'enveloppe budgétaire annuelle, soit 2 718 € pour l'année 2025, et suivant un principe d'équité d'accès à l'aide entre les différents établissements scolaires.

Cette action s'inscrit à la fois dans le cadre du Schéma agricole territorial (action D10.32 : Sensibilisation du jeune public à l'agriculture et à ses métiers) et de la Charte forestière de territoire Bauges-Chambéry-Chartreuse (action B.3.9 : Valoriser les outils pédagogiques pour l'accueil du public en forêt).

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la décision n° 118-12 du Bureau du 7 juin 2012 relative à la mise en place d'une aide au transport pour les écoles élémentaires de l'agglomération dans une ferme pédagogique du territoire,

**Vu** la délibération n° 001-19 C du Conseil communautaire du 21 février 2019 approuvant la Charte forestière de territoire Bauges-Chambéry-Chartreuse,

**Vu** la délibération n° 028-20 C du Conseil communautaire du 27 février 2020 approuvant le Schéma agricole territorial 2020/2025,

**Vu** l'avis de la commission forêt, agriculture et ruralité du 25 mars 2025,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :** d'abroger la décision n° 118-12 du 7 juin 2012,

**Article 2 :** d'approuver l'instauration d'une aide au transport pour les sorties pédagogiques des écoles primaires de l'agglomération sur les thématiques agriculture et forêt, selon les caractéristiques définies ci-dessus,

**Article 3 :** de déléguer au président et, par subdélégation, à la vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité l'attribution et le versement des aides,

**Article 4 :** d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **082-25 C**

Objet de l'acte : RD - Instauration d'une aide au transport pour les sorties pédagogiques des écoles primaires de l'agglomération sur les thématiques agriculture-forêt

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 5 - Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)

Date de l'acte : 10 avril 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250410-lmc1H33452H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33452H1

Date de transmission en Préfecture : 14 avril 2025

Date de réception en Préfecture : 14 avril 2025

Date de publication sur le site internet: lundi 14 avril 2025